



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 9 octobre 2019, prendra connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

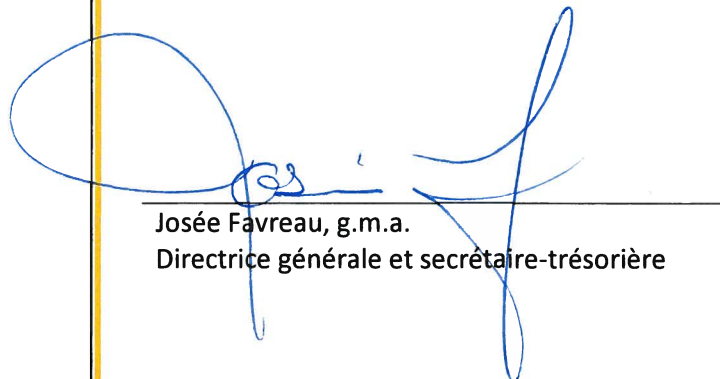
La demande porte sur le lot numéro 3 025 066 portant le numéro civique 10, rue des Mésanges et situé dans la zone R2-72. En effet, le propriétaire du terrain a construit une remise de 18,42 mètres carrés dans sa cour arrière et celle-ci empiète dans la cour avant secondaire.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que la remise construite avec une superficie de 18,42 mètres carrés empiète dans la cour avant secondaire de 2,85 mètres. La remise se situe à 4,25 mètres de la ligne du lot au lieu de 7,10 mètres. La remise ne peut pas empiéter dans la cour avant secondaire puisque le lot de coin en question n'est pas adossé au lot voisin en arrière, tel que stipulé dans le tableau, à la ligne 17, de l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance spéciale du 21 octobre 2019 à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques (16, rue Maréchal à Saint-Jacques) le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 2^E JOUR D'OCTOBRE 2019.



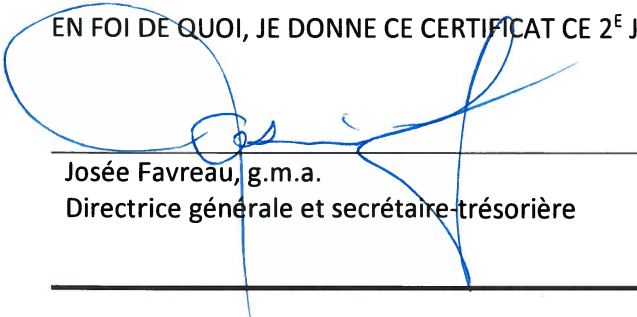
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 2 octobre 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 2 octobre 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 2^E JOUR D'OCTOBRE 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
